



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 3153

Texte de la question

HAUSSE DU CHÔMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Cherpion, pour le groupe Les Républicains.

**M. Gérard Cherpion.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le chômage a battu au mois d'août un nouveau record historique.

**M. Yves Durand.** Ça va, ça va !

**M. Gérard Cherpion.** On compte plus de 20 000 nouveaux demandeurs d'emploi n'occupant aucun emploi et 5 726 300 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues en France soit plus d'un million supplémentaire depuis 2012. Nous ne souffrons pas d'amnésie, monsieur Lefebvre, mais vous de déni ! Dans un bel élan de langue de bois, Mme la ministre du travail a annoncé ces chiffres en expliquant qu'ils doivent être analysés avec prudence et que seule la tendance compte. À chaque augmentation, il faudrait prendre les chiffres avec prudence ! Et lors des rares baisses, vous claironnez, monsieur le Premier ministre ! Vous devriez faire preuve d'une plus grande humilité après trente-six mois de hausse sur quarante mois d'exercice du pouvoir. Les Français ne sont pas dupes. Ils savent que la tendance depuis mai 2012 est une hausse quasi continue car ils en sont les premières victimes.

Face à cela, quelles solutions proposez-vous sinon la fameuse réforme du code du travail que vous annoncez à grand renfort de rapports pour convaincre vos amis de gauche : ouvrage de Robert Badinter, rapport Combrexelle, rapport Terra nova et rapport de la fondation Jean Jaurès ? Tout cela pour quoi ? Vous avez prévenu qu'il n'est pas question de toucher au contrat de travail ni au temps de travail et aux heures supplémentaires. Les propositions intéressantes de ces travaux sont déjà enterrées. Le président de notre parti des Républicains, Nicolas Sarkozy, a formulé ce matin des propositions percutantes et fondamentales.

**M. Bruno Le Roux.** Qui ne font pas l'unanimité !

**M. Gérard Cherpion.** Notre parti a organisé une journée dédiée au travail et nos militants seront consultés sur nos propositions.

**M. Jean-Luc Laurent.** Voilà qui est percutant !

**M. Gérard Cherpion.** Alors que vous organisez à gauche un référendum sur l'éventuelle union en vue des régionales, c'est-à-dire un référendum politicien, nous organisons des consultations sur les vraies préoccupations de la vie quotidienne des Français ! C'est cela, donner la parole au peuple ! Alors que vous pratiquez la contorsion, nous avançons des propositions ! La réforme du travail que vous présenterez sera-t-elle

une vraie réforme, monsieur le Premier ministre, sans tabou ni totem intouchable, ou présenterez-vous à nouveau une simple loi qui agitera momentanément le microcosme parisien mais ne changera rien au quotidien des Français ni à la situation de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

**M. Patrice Verchère.** Et du chômage !

**Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.** Comme je l'ai déjà dit, les chiffres du mois d'août ne sont pas satisfaisants. (« Ah ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.) Mais au-delà des mots et des invectives, la réalité sur le terrain montre que nous avons des raisons d'être confiants dont je souhaite vous faire part, mesdames et messieurs les députés de l'opposition. Tout d'abord, la hausse observée en août se produit après une baisse en juillet et une stabilisation en juin. Ensuite, le chômage des jeunes recule pour atteindre un niveau inédit depuis fin 2012, ce qui montre bien que la politique mise en place porte ses fruits. Enfin, la reprise de l'activité est manifeste. La création d'emplois atteint un niveau inédit depuis quatre ans, l'intérim progresse et le climat des affaires atteint son plus haut niveau depuis 2011.

**M. Bernard Deflesselles.** Bref, tout va bien !

**Mme Myriam El Khomri, ministre.** L'objectif de ce gouvernement est d'aller plus vite et plus loin. Nous avons de bonnes raisons de rester déterminés et combatifs. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Laurent Furst.** Votre prédécesseur n'a rien fait ?

**Mme Myriam El Khomri, ministre.** Dès demain, j'engagerai une mobilisation pour l'emploi dans les régions afin de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi et du monde de l'entreprise.

Quant à la réforme du code du travail, les propos de Nicolas Sarkozy sont clairs et percutants en effet : moins de syndicats dans l'entreprise, remise en cause du paritarisme, moins de protection pour les salariés, c'est l'insécurité sociale de chacun et la confrontation sociale de tous !

Nous, nous croyons au dialogue social et agissons pour redonner de la souplesse et de la respiration à la négociation dans l'entreprise. Tel est le sens du rapport de Jean-Denis Combrexelle et de la concertation que j'ai ouverte avec les partenaires sociaux dont résultera une loi début 2016. Le droit du travail est le capital des salariés. Tel est le sens des lignes rouges fixées par M. le Premier ministre. En effet, ni les trente-cinq heures ni le CDI ni le SMIC ne seront remis en cause par notre majorité. Le dialogue social est l'ADN de ce gouvernement et nous poursuivrons dans cette voie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Cherpion](#)

**Circonscription :** Vosges (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3153

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2015](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QG3153>

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [1er octobre 2015](#)